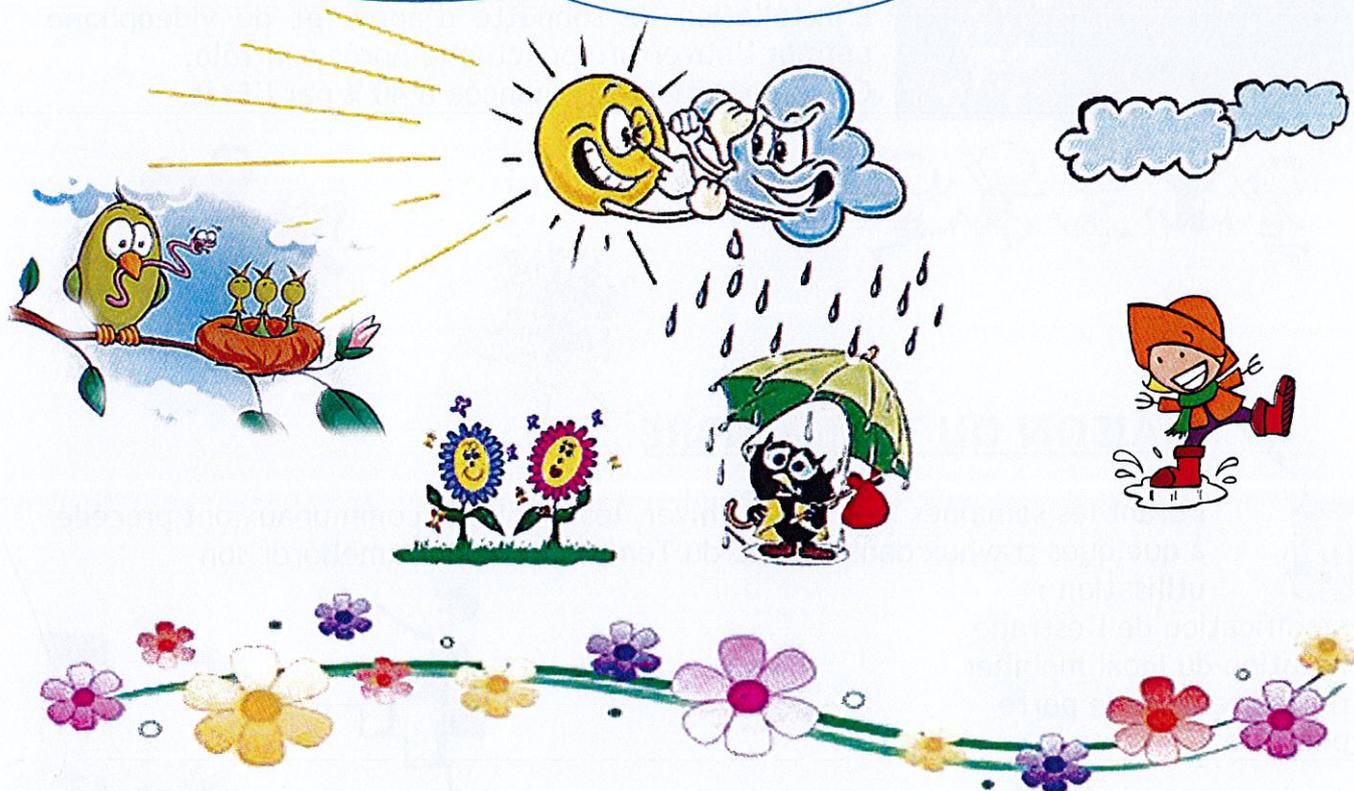


CLAVILLE

www.claville.fr

bulletin municipal - mars 2018



INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Les inscriptions auront lieu à la mairie mardi 3 avril de 16 h à 18 h.

Vous munir des documents suivants :

- livret de famille - carnet de santé - justificatif de domicile.

MAIRIE - AGENCE POSTALE - BIBLIOTHEQUE



A l'occasion du pont de l'Ascension, la mairie, la bibliothèque et l'agence postale seront fermées vendredi 11 mai.

C'est fermé !





ECOLE



L'accès au site de l'école de CLAVILLE est maintenant sécurisé.

Le portail d'accès fermé en permanence durant les cours est désormais motorisé.

L'installation de sonnette d'appel et de vidéophone permet l'ouverture ponctuelle après contrôle.

Cette opération est financée à 40 % par l'Etat.

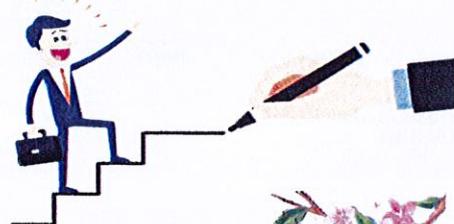


MAISON DU TEMPS LIBRE



Durant les semaines froides de l'hiver, les employés communaux ont procédé à quelques travaux dans la salle du Temps Libre pour améliorer son utilisation :

- modification de l'estrade
- isolation du local mobilier
- remplacement de porte
- peinture.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



RECENSEMENT MILITAIRE

Pour VOTER,



Quand	Dès le jour de votre 16 ^e anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent.
Où s'adresser	Présentez-vous (ou votre représentant légal) à la mairie de votre domicile.
Pièces à fournir	- une pièce d'identité - le livret de famille de vos parents - si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.
Pourquoi	Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie. Elle vous sera <u>INDISPENSABLE</u> pour vous inscrire aux examens, aux concours de la fonction publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire)



LOGEMENTS RUE SAINT-MARTIN

Malgré des conditions météorologiques quelque peu difficiles dues aux intempéries, la construction des logements rue Saint-Martin est lancée. Les travaux devraient durer 15 mois pour une livraison en mars 2019.

Cette opération, financée à 38 % par l'Etat, permettra, à terme, de proposer des logements adaptés de différentes tailles (F2-F3-F4).



OUVERTURE du DEPOT de DECHETS VERTS de CLAVILLE



Le dépôt de déchets verts situé près du rond point, sera ouvert à partir du samedi 17 mars, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 jusqu'au samedi 27 octobre 2018.



LA POSTE vous propose un nouveau service :

« Comment contribuer au bien vieillir à domicile pour les séniors de votre commune ? »

En réponse à vos besoins, LA POSTE, partenaire historique naturel du secteur public au service des citoyens, et ELIOR, leader de la restauration collective en FRANCE, s'allient pour vous proposer un service de PORTAGE DE REPAS à domicile.

Cette mission de proximité est assurée par le Facteur, acteur de confiance, présent 6 jours sur 7 auprès des habitants et sur l'ensemble du territoire de Claville.

- Pour plus de renseignements, contactez directement :



LE DEPARTEMENT DE L'EURE

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous souhaitez acheter votre 1^{re} voiture ?

Le département de l'Eure vous propose une aide exclusive : un prêt de 3000 € à taux zéro pour financer l'achat de votre première voiture.



Depuis janvier 2018, le Département de l'Eure propose en partenariat avec le Crédit-Agricole Normandie-Seine, un prêt auto sans intérêt, à destination des Eurois ayant entre 18 et 25 ans, sans condition de ressources. Ce dispositif confirme l'engagement du Département de l'Eure et du Crédit-Agricole Normandie-Seine pour la mobilité des jeunes et notamment leur insertion dans le monde professionnel et social.

La demande est à réaliser sur le site dédié : vosaides.eure.fr

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.

VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



Les 5^e FOULÉES CLAVILLAISES :



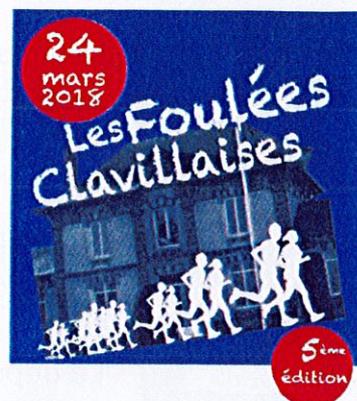
samedi 24 mars 2018



Organisées par L'Amicale des Parents pour l'Ecole et les Loisirs.
On vous attend nombreux !!

Bulletins d'inscription disponibles sur le site
normandiecouseapied.com

Si vous souhaitez apporter votre aide en tant que bénévole,
n'hésitez pas à vous faire connaître en laissant votre message
sur le téléphone de l'APPEL au 07.81.57.26.17



Départ des courses

● Enfants

Départ à 16h00
Participation gratuite

● Rando familiale

Départ à 17h15
Tarif : 1€

● 5 km

Départ à 17h30
Tarif : 6€ (majoration de 2 € le jour de l'épreuve)

● 10 km

Départ à 17h30
Tarif : 9€ (majoration de 2 € le jour de l'épreuve)



Pour rappel, le jour de la course, la circulation dans la commune de Claville sera interrompue à partir de 16h00 jusqu'à 18h30.

Le parcours de la course affecte les rues suivantes :

- Ruelle du Père Langlois, rue de l'Epinay, rue St Martin, rue de la Salle, rue du Mesnil, rue du lotissement Planterose, rue de Planterose, rue du Champ Poulain, chemin de la Messe, rue de la Mare en Ville, rue du stade.

○ Aucune voiture ne sera autorisée à circuler dans le village aux heures indiquées ci-dessus.

○ De plus, le stationnement sera interdit ruelle du Père Langlois et rue St Martin.



Par avance, l'équipe des bénévoles de l'APPEL vous remercie de votre compréhension.



Retrouvez-nous

sur



actualités, événements...



école de Claville

Respect des arrêtés

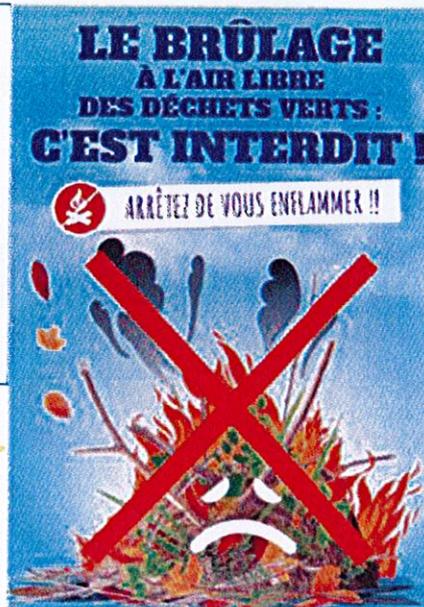
Afin de conserver des relations conviviales avec vos voisins, merci de bien vouloir respecter ces quelques règles de bon sens recensées par les arrêtés suivants :

• Arrêté interdisant le brûlage

Du 15 MARS au 15 OCTOBRE, le brûlage des déchets est interdit SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Les déchetteries de Claville, la Bonneville et Conches sont à votre disposition.

- Les déchets végétaux **doivent être suffisamment secs** afin de brûler facilement et en émettant un minimum de fumée.
- Le brûlage de tontes d'herbes, de souches d'arbres, de résineux est interdit.



• Arrêté départemental de lutte contre le bruit

Il est interdit, en zone urbanisée, d'utiliser : tondeuse, tronçonneuse, taille-haie à moteur thermique, en dehors des heures autorisées, à savoir :

Du lundi au vendredi	de 9 h à 12 h	de 13 h 30 à 19 h 30
Le samedi	de 9 h à 12 h	de 15 h à 19 h
Le dimanche	de 10 h à 12 h	

• Arrêté concernant le stationnement

CODE DE LA ROUTE : ** Il est INTERDIT DE STATIONNER SUR LES TROTTOIRS, Les trottoirs ne peuvent pas supporter le poids des véhicules.

RAPPEL : il est interdit de stationner le long de la bande jaune (mairie, sortie école)



• CHIENS

La divagation des chiens est interdite. En cas d'infraction, comme la loi nous y oblige, le chien devra être mis en chenil à Conches, aux frais du propriétaire.

Il est INTERDIT d'utiliser le stade comme lieu de promenade des chiens même tenus en laisse. Le non-respect de ces arrêtés peut conduire la gendarmerie à verbaliser les propriétaires.

CHIENS INTERDITS DANS LE CIMETIERE !!!!



Vous ne ramassez pas ses déjections sur la voie publique :

Ce que dit la loi : Il est interdit de polluer les rues, les caniveaux, les promenades, les endroits publics par des déjections.

Les propriétaires doivent donc ramasser les crottes de leurs chiens.



Ramassage du gazon

Le ramassage communal du gazon est effectué chaque mardi, à partir :



du mardi 3 avril jusqu'au
30 octobre 2018 inclus

(Inscription à l'aide du bulletin ci-dessous).

Cette prestation vous est proposée moyennant
une participation de 55 euros
réglée par chèque à l'ordre du Trésor Public.



Rappel : nous ramassons le gazon, tout autre déchet ne sera pas ramassé.

Il est interdit « d'accueillir » le gazon du voisin afin de partager la participation financière.
Tout tricheur sera pénalisé par un refus de ramassage.

Oh ! Mon gazon !



Le gazon doit être stocké dans des sacs non fermés,
pas trop lourds et placés devant votre propriété
avant 8 heures le mardi.



Année 2018 - Coupon d'inscription à remettre à la mairie avec votre règlement :



Madame, Monsieur

Adresse

Est (sont) intéressé(e)(s) par le ramassage du gazon.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018



24 MARS	APPEL	5 ^E FOULEES CLAVILLAISES	
14 AVRIL	APPEL		CARNAVAL
15 AVRIL	COMITE DES FETES	FOIRE A TOUT	
28 AVRIL	COMITE DES FETES	REPAS - SOIREE DANSANTE ANNEE 1980	
9 JUIN	APPEL	KERMESSE	
14 JUILLET	COMITE DES FETES	MECHOUI - BAL FEU D'ARTIFICE	
18 NOVEMBRE	FANFARE	MESSE DE LA SAINTE CECILE	

